

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 7 mars 2022 (visioconférence)

Participants :

M. de CAMBOURG Mikaël	U2P
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
M. GARNIER Eric	Rectorat
M. GOURDIN Johann	Dreets
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT
M. LÉBOUCHER Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
M. LECOEUR Richard	Medef
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. LEPETIT Dominique	Préfecture de région – Sgar
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. MILLET Marc	Conseil Régional Normandie
Mme OUADAH Hafidha	Conseil Régional Normandie
Mme SAINT-HUILE Geneviève	DRAIO
M. SCELIN Philippe	CPME
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, M. LEPETIT et Mme OUADAH co-président le bureau.

1 - Validation du compte rendu du bureau du 8 novembre 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2 – Plan de réduction des tensions de recrutement (Etat-Dreets) :

L'objet commun de cette présentation et de celle relative au Contrat d'Engagement Jeune (point 3) est de susciter la mobilisation du monde de l'entreprise et des partenaires sociaux.

M. GOURDIN présente le document support « [Le pilotage du plan de réduction des tensions en recrutement](#) ».

M. GARNIER souhaite connaître l'articulation de ces actions avec les futurs grands chantiers normands (sur le nucléaire, par exemple) qui ont une approche métier et non filière, et pour lesquels le travail de la commission va être importante.

M. GOURDIN souligne que les clés d'entrée territoriale, branches et partenaires sociaux donnent quelque assurance en la matière. Pour autant, il faut garder les sujets formation et accompagnement des transitions professionnelles à l'esprit, notamment au sein des Catef.

En ce qui concerne la question de M. DUFOUR sur les réunions, M. GOURDIN précise qu'elles ont déjà eu lieu ou qu'elles sont programmées avec les partenaires (Conseil régional, Apec, Pôle emploi, Cheops...) afin de coordonner les différents services et dispositifs. Dans un deuxième temps, un contact sera établi avec le BTP, la métallurgie et le transport-logistique pour présenter l'ensemble des travaux avant de rencontrer les branches.

M. LEBARBEY s'interroge sur la coordination autour du champ de la santé et de la cohésion sociale. Quid de l'information du Crefop sur le sujet ?

M. GOURDIN répond que l'instruction est commune aux ministères du Travail et de la Santé qui confient le pilotage de la démarche à l'ARS. Ce choix n'est donc pas régional. Pour autant, la Dreets participe aux travaux mais pas en qualité de pilote.

Mme DAUTREY souligne que la Région fait partie du comité de pilotage animé par l'ARS. Deux réunions de travail, dans lesquelles l'ensemble des actions des différentes parties prenantes ont été mises en commun sous les quatre angles suivants, se sont déroulées :

- 1) Les actions information-orientation-métier ;
- 2) La coordination des actions sur l'offre de formation initiale et continue, en cours d'emploi ou pour les demandeurs d'emploi ;
- 3) Les conditions et l'environnement de travail ;
- 4) La mobilisation autour du recrutement et l'accès à l'emploi.

Une réunion sera organisée ultérieurement avec les acteurs du sanitaire et du médico-social pour partager l'existant et en tirer des actions complémentaires ou des axes de travail supplémentaires à mettre en œuvre ensemble.

Mme DAUTREY confirme à M. LEBARBEY que les branches ne sont pas encore associées.

M. MICHEL revient sur la situation des secteurs en tension et sur la situation des jeunes demandeurs d'emploi. Quelles mesures vont être mises en place par l'Etat et la Région pour répondre aux métiers qui pourraient aujourd'hui intéresser des jeunes non formés, afin de ne pas aller chercher des salariés hors de la région ? il se félicite toutefois de la baisse du taux de chômage des jeunes, ce qui signifie que des dispositifs ont fonctionné. Mais le dispositif habituel ne suffit pas pour certains jeunes qui rencontrent des difficultés beaucoup plus lourdes pour aller vers l'emploi.

En ce qui concerne les questions autour de la santé, M. MICHEL est dubitatif sur le fait que cela soit l'ARS qui pilote la démarche, mais également sur l'enveloppe financière qui sera consacrée sur le retour à l'emploi des jeunes. Les partenaires sociaux ont déjà alerté l'Etat et la Région sur la difficulté de financement des salariés qui souhaitent se diriger dans ce secteur qui rencontre des pénuries de personnel dans les maisons de retraite et les hôpitaux, et sur la désertification médicale. Les cliniques privées n'ont jamais assez d'argent pour former les salariés. Dans la continuité du travail effectué par la Région et qui a donné des résultats, M. MICHEL souhaite savoir comment sont envisagés, pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, des programmes de retour à l'emploi sur les Catef, avec des financements qui soient « à la main » sur le territoire ?

M. LEPETIT se demande si le problème de la formation est lié à l'offre de formation ou au vivier. Sur le sujet de renforcer l'accompagnement, le document présenté au point suivant montrera l'outil qui permettra d'aller chercher ces jeunes éloignés de l'emploi et de les orienter vers un parcours qui pourrait leur permettre de réintégrer une formation, afin de trouver ensuite un emploi.

Pour Mme DAUTREY, il s'agit plutôt d'une difficulté de sourcing qu'un déficit d'offre de formation en termes de places, même si les chiffres d'entrée en formation de janvier-février ne sont pas si mauvais. La Région entend bien toutefois l'ensemble de ses opérateurs qui font état de difficultés de recrutement, notamment sur les formations qualifiantes. Il faut donc aller chercher ce public sans complexifier le paysage en créant de nouveaux dispositifs, mais plutôt en essayant au maximum de valoriser les dispositifs existants. #Avenir fonctionne très bien depuis son lancement, ce qui montre la capacité à aller chercher du public en démarche de construction de projet.

En ce qui concerne les groupes de travail autour du pilotage des métiers en tension, il faut continuer à travailler sur l'ensemble des champs même si certains secteurs ou métiers sont plus attractifs que d'autres.

Sur le secteur spécifique du social et du médico-social, Mme DAUTREY signale que l'ARS est en pilotage de ce que fait l'ensemble des acteurs sur le sujet, dont la Région sur le volet formation.

Côté salariés, sur la question des financements, la Région a fait remonter ce sujet avec Transitions Pro. Elle n'a pas les moyens de financer tous les parcours de formation. Mme DAUTREY évoque les deux sujets quant à ce secteur : le court terme, avec les pénuries actuelles, qui oblige à réfléchir à des offres de formation plus courtes pour amener de nouveaux entrants, et le moyen terme pour former des infirmiers. Le plus visible aujourd'hui est ce qui a été engagé sur le long terme (augmentation des entrées en formation infirmiers et aides-soignants, et quelques entrées AES – 10 candidats de plus sur les 100 places de plus affichées à la rentrée septembre 2021).

Mme DAUTREY ne pense pas que l'ARS ait des moyens au titre de la formation.

M. CHOULANT souhaite une réflexion sur le financement des projets de reconversion et de transition professionnelle des salariés. Il rappelle le manque de moyens de Transitions Pro pour financer les reconversions professionnelles. Les salariés qualifiés rencontrent de réels problèmes pour accéder à des projets de transition et de reconversion professionnelles sur des secteurs avec des tensions de recrutement.

M. SCÉLIN partage l'avis de M. CHOULANT sur la loi du 5 septembre 2018 qui a éteint la capacité de formation des salariés, et notamment dans les PME de 50 à 250 personnes. Le constat de la baisse très importante de l'accès à la formation de ces salariés est constaté via les chiffres des Opcv. La mise en place récente avec le FNE formation n'a pas permis de rendre cet accès plus fluide pour les salariés. Il est donc essentiel de retrouver cette capacité de financement des salariés avec, probablement, une évolution du CPF et de son cadre réglementaire, au travers de la mutualisation aussi pour les entreprises de 50 à 250 salariés, et au travers d'autres mesures potentielles proposées par les différents candidats à l'élection présidentielle. Ce sujet n'est pas assez abordé, la Région n'a pas cette priorité aujourd'hui au regard de la typologie des publics. Il ne sait pas comment se ressaisir de ce sujet mais il souhaite qu'il soit abordé car, fondamentalement, c'est l'angle mort de la réforme à ce jour.

M. LEPETIT transmet quelques éléments qui permettront de faire la transition sur l'accompagnement des jeunes, notamment dans le cadre de #1jeune1solution : au 31 décembre 2021, 122 100 jeunes normands ont été accompagnés à travers les différents dispositifs dont l'apprentissage qui a connu un réel succès avec l'entrée de 55 100 jeunes. 24 900 jeunes ont bénéficié d'une embauche à travers le dispositif de soutien des entreprises d'aide à l'embauche. 29 600 jeunes ont bénéficié des différentes mesures liées à l'accompagnement (PEC, CIE, PACEA). 12 500 jeunes ont bénéficié de la garantie jeunes.

L'objectif du nouveau Contrat d'Engagement Jeune est de renforcer les mesures à destination des jeunes les plus éloignés de l'emploi. A ce jour, sur la plateforme #1jeune1solution, 19 940 offres d'emploi étaient proposées aux jeunes en Normandie et 704 offres de stage. Il est donc très important d'accompagner les jeunes vers les secteurs qui recrutent.

3 – Contrat d'Engagement Jeune – CEJ (Etat-Dreets) :

M. LEPETIT précise que le CEJ est entré en vigueur le 1^{er} mars dernier à la place du dispositif Garantie Jeunes qui a très bien fonctionné en Normandie.

La parole est donnée à M. GOURDIN pour la [présentation](#).

Mme SAINT-HUILE demande des précisions sur l'impact financier de ce contrat sur la reprise d'une formation initiale.

D'après M. GOURDIN, si le jeune ne met pas fin au contrat, il n'y a pas de raison qu'il perde son allocation, contrairement à la survenue du terme du contrat ou à la rupture du contrat du fait que le jeune ne satisfasse pas à ses obligations après un rappel.

M. GOURDIN précise que les éléments partagés ne sont pas encore stabilisés. Il remercie M. SCÉLIN pour sa remarque sur l'oubli de l'offre de formation dans la colonne des acteurs concernés pour le parcours « sans couture », au-delà de l'offre publique de formation.

Mme DAUTREY rappelle qu'une action de formation financée par la Région peut être une des actions menées dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes. A ce titre-là, l'ensemble des acteurs de la formation qui travaillent pour la Région dans le cadre de ces dispositifs pourront être mobilisés comme un élément constitutif de la mesure d'accompagnement de ces jeunes. La Région proposera, avec Pôle emploi et l'ARML, un webinaire d'information à tous les prestataires de formation de la Région sur la formation et l'entrée dans le CEJ, ainsi que sur le cumul rémunération stagiaire / allocation CEJ.

En ce qui concerne les indicateurs d'évaluation du CEJ, il semble intéressant à M SCÉLIN d'identifier la durée au cours de laquelle le jeune va entrer en formation si son parcours le nécessite, et de savoir si le délai d'accès à la formation est réduit, contrairement à la Garantie Jeunes où le jeune entrait assez tardivement en formation si cela correspondait à son projet professionnel.

M. LEBARBEY constate, encore une fois, qu'il manque, dans ce dispositif pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, les acteurs du champ de la cohésion sociale qui ne sont pas visibles aux yeux de la formation professionnelle. Il déplore que les mêmes constats seront faits dans quelque temps, tels que le problème de sourcing, l'inefficacité du dispositif...

Par ailleurs, M. LEBARBEY rappelle que les jeunes ne sont pas une entité sociologique. Il souhaite que les bonnes questions soient posées : quels sont les ciblage réels ? De qui parle-t-on ? Il faut aller un peu plus loin dans les analyses pour permettre aux jeunes d'entrer dans des dispositifs dans lesquels ils n'entrent pas depuis 20 ans.

En ce qui concerne l'interrogation de M. CHOULANT quant à la façon d'informer les jeunes sur leurs droits, M. GOURDIN évoque la campagne de communication mise en place depuis quelques semaines et l'outil d'information et de suivi des engagements pris, en matière de parcours, sur smartphone.

Mme OUADAH pose les questions suivantes :

– Est-ce que le CEJ s'adresse à tous les jeunes ou suivant les conditions de ressources ?

– Le temps d'accompagnement renforcé est-il de deux mois ou s'adapte-t-il en fonction de la situation du jeune ?

Par ailleurs, en ce qui concerne les jeunes en rupture et les opérateurs/prescripteurs, elle souhaiterait que les associations de proximité, les associations de quartier, les clubs de prévention spécialisés ne soient pas oubliés. Mme OUADAH confirme les

retours positifs du dispositif #Avenir sur la Normandie. Il faut donc agir avec les acteurs et les dispositifs qui fonctionnent déjà bien pour les renforcer et les rendre encore plus efficaces. Sur la question du sourcing, la méthode d'approche pour capter le public est peut-être à revoir. Il est important de traiter le problème par différents prismes et de s'appuyer sur ce qui fonctionne bien sur le territoire.

M. GOURDIN répond que tous les jeunes sont concernés par le dispositif et que le montant du revenu conditionnera le montant de l'allocation éventuelle. Le temps d'accompagnement est de 12 mois, avec possibilité de prolongation de deux mois dans certaines situations. En ce qui concerne les jeunes en rupture, les grandes têtes de réseaux seront sans aucun doute dans l'appel à projet national. Il faudra voir ensuite lesquelles et leur implantation, et travailler sur les réseaux et les territoires non couverts. Les associations de quartier pourront alors être sollicitées afin d'avoir un bon maillage de l'ensemble du territoire et de l'ensemble des acteurs qui peuvent être pertinents. Enfin, sur la question du sourcing, l'objectif quantitatif des missions locales est d'environ 12 500 (pas de chiffres pour Pôle emploi), soit 2 % de plus que la Garantie Jeunes pour laquelle la Région Normandie a réalisé, en 2021, 97 ou 98 % de son objectif.

M. LECOEUR a lu sur le site du ministère que le CEJ est incompatible avec une reprise d'études.

En ce qui concerne sa compatibilité avec les écoles de production « par dérogation », M. LECOEUR souhaiterait avoir plus d'éléments.

M. GOURDIN répond qu'il s'agit d'une instruction du 21 février, avec des questions-réponses qui sont en train de s'étoffer.

M. LEBARBEY rappelle que, historiquement, le secteur de la cohésion sociale n'est pas organisé en têtes de réseaux. La question des appels d'offre risque de ne pas trouver sa cible comme elle ne l'a pas complètement trouvée sur les invisibles. Pour être opérant, il faut regarder les subtilités environnantes et connaître le secteur afin qu'il puisse répondre à la question des jeunes, quelle que soit leur typologie. La même mécanique est une nouvelle fois utilisée, c'est-à-dire ce qui ne fonctionne pas aujourd'hui, qui n'a pas fonctionné avant et qui ne fonctionnera pas demain.

M. GOURDIN rappelle, qu'au niveau national, les travaux pour déterminer ce premier niveau de labellisation sont en cours. Il partage toutefois la position régionale de l'appel à projet qui est de se positionner en complémentarité par rapport à ce qui aura été fait au niveau national, à la fois sur le type d'acteurs et à la fois sur les territoires.

Pour Mme OUADAH, il faut aller vers les opérateurs opérationnels qui collent au plus près de la réalité des territoires et qui sont véritablement en proximité avec les jeunes en rupture. Il faut, si possible, essayer de faire du sur-mesure.

Il paraîtrait intéressant à M. LECOEUR que la Région considère que les écoles de production sont un réseau car elles sont suffisamment nombreuses et puissantes, et démontrent qu'elles sont particulièrement bien adaptées à ce type de public.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Dreets, M. LEBOUCHER souligne que l'Agence régionale de l'orientation et des métiers pourrait venir en appui des opérateurs Pôle

emploi et missions locales, en lien avec le Service Public pour l'Emploi Local, notamment pour faire connaître les métiers aux acteurs de terrain, et pour présenter aux jeunes les métiers de demain.

4 – Groupe de travail feuille de route et règlement intérieur :

M. CHEVALIER présente la [synthèse des échanges du 15 février 2022](#).

M. LEPETIT remercie M. CHEVALIER pour ce retour ainsi que le groupe pour le travail effectué.

Il propose qu'un point d'actualité des commissions soit systématiquement présenté en bureau afin que les membres aient une visibilité sur les travaux en cours, et que le travail réalisé soit mis en valeur.

La feuille de route et le règlement intérieur seront mis en œuvre au deuxième semestre.

Certains membres du groupe de travail complètent l'intervention de M. CHEVALIER :

- M. SCELIN insiste sur le fait que le Crefop est l'instance qui incarne le quadripartisme ; il faut lui donner une dynamique, une efficacité et une efficience qu'il n'a pas à ce jour. Il précise par ailleurs que le groupe de travail doit continuer à se réunir pour produire un livrable acceptable qui nécessitera un vote pour la mise en forme de l'ensemble du mode de fonctionnement qui sera mis en œuvre. M. SCELIN insiste sur la question des territoires qui ne doit plus faire l'objet d'une commission mais plutôt d'une thématique qui soit l'objet quasi essentiel du bureau (avec la mutualisation en amont des retours des Catef). Le bureau devra également s'emparer de la cellule technique prospective, élément clé au travers de l'observation des besoins en compétences. Il est également important d'entrer dans une mécanique d'évaluation et de suivi du CPRDFOP qui incarne le quadripartisme au travers d'un travail collectif, de co-construction.

- M. LEBARBEY signale que le groupe s'est questionné également sur la spécificité des publics pour qu'ils soient en permanence au cœur des réflexions des trois commissions. Le public doit faire les dispositifs et non l'inverse. Le groupe pense donc qu'il y a deux entrées particulières à avoir, la question territoriale et la question des publics.

- M. CHOULANT déclare que le Crefop ne doit pas être seulement un lieu d'informations descendantes, mais il doit permettre d'échanger et de confronter des idées au service des salariés, des demandeurs d'emploi, des entreprises, de la formation initiale sur les sujets de formation et d'orientation professionnelles (problématique de financement de la formation pour les salariés...). Le fait d'augmenter le nombre de réunions du bureau permettrait de disposer de plus de temps de réflexion et de production au service du territoire et des normands.

- M. SCELIN insiste sur le fait qu'il est important de passer du secrétariat à l'animation du quadripartisme pour changer de format et d'ambition. Il faut être source de production et de valeur ajoutée pour les personnes qui souhaitent se former, s'orienter et être employées.

- M. CHEVALIER pense qu'il serait pertinent que le groupe de travail puisse présenter un projet de feuille de route au bureau du 16 mai. Le séminaire pourrait se dérouler début novembre.

- M. de CAMBOURG souhaiterait des retours formels au prochain bureau afin que le groupe puisse travailler rapidement sur la définition des commissions, de leurs champs et des problématiques principales avant la fin de l'année.

En tant que président de la commission « Parcours, CPRDFOP, carte des formations, évaluation » M. LÉBOUCHER suggère la constitution d'un groupe spécifique des présidents de commission pour élaborer les ordres du jour des réunions. Il y a un rôle d'animation à retrouver pour les commissions (les commandes pour demain dans les différentes commissions avec les priorités à traiter).

M. LÉBOUCHER propose que le sujet des impacts de la loi de 2018 en Normandie (apprentissage, formation des salariés...) soit traité lors du séminaire.

5 – Questions diverses :

M. SCELIN évoque la question de l'avancement de la co-construction du CPRDFOP 2023-2028. Les partenaires sociaux souhaitent savoir à quel moment ils y seront invités en termes de co-construction pour donner une réelle ambition au quadripartisme.

M. GOURDIN répond que l'Etat et le Conseil régional ont établi, en fin d'année, une convention pour la prise en charge de l'évaluation du CPRDFOP (commission permanente de la Région en novembre 2021).

Mme GALLOIS rappelle les éléments énoncés au pré bureau du Crefop : une évaluation à mi-parcours a été confiée au cabinet Sauléa qui devait faire également des préconisations pour l'évaluation finale et pour le futur CPRDFOP. Par ailleurs, M. MARGUERITTE avait émis le souhait, au cours du dernier plénier, que le CPRDFOP soit très concis et sur des grands axes de la stratégie régionale avec des fiches actions plus opérationnelles sur les champs de l'orientation, la formation et l'emploi. Mme GALLOIS souligne que la construction du CPRDFOP, outil du quadripartisme, se fera en concertation au sein du Crefop. Toutefois, la Région est aujourd'hui en réflexion sur la conception de cet outil et sur le planning, en lien avec d'autres schémas que la Région doit mettre en œuvre, tels que le schéma régional de développement économique, d'innovation et de l'internationalisation et le schéma régional de l'enseignement supérieur. Le prochain bureau pourrait proposer des commandes aux différentes commissions par rapport au futur CPRDFOP et à son élaboration dans le cadre du quadripartisme.

M. MICHEL précise que l'intervention de M. SCELIN a été préparée avec les partenaires sociaux et validée par tous.

M. SCELIN demande, au nom des partenaires sociaux, un planning d'élaboration du CPRDFOP afin d'avoir, en amont, des temps de préparation pour apporter des idées qui pourront être débattues de manière fructueuse avant la signature du contrat.

M. DUFOUR souligne l'importance du rétro planning afin d'organiser les travaux dans chaque commission en cas de commande de travail.

M. LEPETIT note les demandes de chacun sur l'élaboration d'un planning qui pourrait être présenté au prochain bureau pour permettre à chacun de se mobiliser et d'activer les commissions qui vont être nécessaires pour contribuer à la réflexion.

M. SCELIN interroge sur la possibilité d'avoir les éléments avant le 16 mai afin de se mettre d'ores et déjà au travail sur ce sujet et permettre des échanges avant le prochain bureau.

Mme GALLOIS signale que le rétro planning sera envoyé une fois qu'il sera finalisé. Il serait intéressant, au niveau du bureau et des commissions du Crefop, de mettre en évidence les thématiques pour échanger dessus.

M. DUFOUR propose que les présidents ou les animateurs des commissions soient sollicités pour un travail préparatoire avant le prochain bureau.

M. LEMOUCHE signale que l'Agence régionale de l'orientation et des métiers organisera du 24 au 26 mars le salon régional de l'orientation et des métiers avec l'exhaustivité des pôles, des filières et des branches.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.